Conseil Communal
Penthalaz

30 juin 2006

M. André Borgeaud, Président élu, remercie M. le Préfet pour ses propos fort encourageants. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour la confiance qu'ils lui ont manifestée. Il félicite d'une part la nouvelle secrétaire pour sa nomination et d'autre part les nouveaux élus pour leur engagement au sein du Conseil et n'oublie pas également les conseillers sortants qui ont décidé de rester pour cette nouvelle législature. Il leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leur fonction pour ces 5 prochaines années.

Il transmet toutes ses félicitations, pour leur élection, aux nouveaux membres de la Municipalité et leur souhaite plein succès dans la conduite de leur dicastère respectif.

M. Borgeaud s'adresse ensuite à Mme Isabelle Hautier Charrotton, première femme syndique du village de Penthalaz. Il la félicite pour sa brillante élection et, au nom du Conseil Communal, lui remet un bouquet de fleurs en signe de soutien.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique élue, prend la parole à son tour pour remercier, tout d'abord M. Fr. Delessert, syndic sortant ainsi que M. R. Nicolet ancien Municipal. Ses remerciements vont également à :

- MM. J.-Fr. Perusset et Ch. Martinetti, tous deux anciens Présidents du Conseil,
- sa famille pour son soutien,
- la population de Penthalaz pour sa confiance.

Elle termine en relevant qu'elle sera bien entourée dans sa nouvelle fonction, par la nouvelle Municipalité et, qu'en ayant tous les mêmes objectifs, il sera alors plus facile d'aller de l'avant tous ensemble.

M. A. Borgeaud la remercie pour ses paroles et remercie aussi l'Accroche Cœur pour ses différentes prestations avant de continuer l'ordre du jour.

11. Election du 1er vice-président :
Pour le groupe radical-libéral, Mme L. Fischli présente : Mme Isabelle GAY-CROSIER

Bulletins délivrés : 50
Bulletins rentrés : 50
Bulletins nuls : --
Bulletins blancs : 5
Bulletins valables : 50

Majorité absolue : 26

Mme Isabelle GAY-CROSIER est élue par 45 voix (+5 bulletins blancs)

12. Election du 2e vice-président :
Pour le groupe socialiste, M. A. Marendaz présente : M. Alain PELLET

Bulletins délivrés : 50
Bulletins rentrés : 50
Bulletins nuls : --
Bulletins blancs : 5
Bulletins valables : 50

Majorité absolue : 26

M. Alain PELLET est élu par 45 voix (+5 bulletins blancs)

M. P.-A. Epars propose que la suite des nominations se fasse à main levée.
Cette requête est appuyée par tous les membres du Conseil.

13. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants :
Pour le groupe radical-liberal, sont présentés :
- M. Claude-Alain ZBINDEN, scrutateur
- M. Gilbert PYTHON, scrutateur suppléant

Pour le groupe socialiste, sont présentés :
- M. Jérôme ISCHI, scrutateur
- Mme Sandrine BERTHOUD, scrutatrice suppléante

Ces Conseillers sont élus à main levée, sans avis contraire.

14. Election du secrétaire suppléant :
Mme I. Gay-Crosier présente : Mme Laurence FISCHLI

Mme Laurence Fischli est élue à main levée, sans avis contraire.

15. Election de la commission de gestion :
M. A. Marendaz s'informe de savoir si l'élection a lieu selon le nouveau règlement ou toujours sous l'ancienne formule qui consistait à présenter des membres + des suppléants.
M. A. Borgeaud lui répond qu'elle a bien lieu selon le nouveau règlement, lequel stipule un minimun de 3 membres par commission. Cependant, il est décidé que pour cette législature les commissions seraient formées de 7 membres, nommées en fonction du nombre de sièges, soit : 3 membres du groupe socialiste, 2 membres du groupe radical-libéral et 2 membres du groupe Indépendant.

Sont présentés par le groupe socialiste :
- Mme Sandrine BERTHOUD
- Mme Delphine PROBST
- M. Bernard MOREL

Sont présentés par le groupe radical-liberal :
- Mme Laurence FISCHLI
- M.Gilles ROCHAT

Sont présentés par le groupe Indépendant de Penthalaz :
- Mme Corinne BORGEAUD
- M. Didier CHAPUIS

Ces Conseillères et Conseillers sont élus à main levée, sans avis contraire.

16. Election de la commission des finances :
Sont présentés par le groupe socialiste :
- M. Pascal AFFOLTER
- M. Alain PELLET
- M. Stéphane ZÜRCHER

Sont présentés par le groupe radical-liberal :
- M. Jean-Pierre MONACHON
- M. Christian MARTINETTI

Sont présentés par le groupe Indépendant de Penthalaz :
- M. Antonio GATTO
- M. Daniel ROCHAT

Ces Conseillers sont élus à main levée, sans avis contraire.

17. Election de la commission d'urbanisme :
Sont présentés par le groupe socialiste :
- Mme Dominique VON DER MÜHLL
- M. Gabriel PIOT
- M. Pierre ZURBRÜGG

Sont présentés par le groupe radical-liberal :
- M. Michel ANGER
- M. Pierre-Yves DENEREAZ

Sont présentés par le groupe Indépendant de Penthalaz :
- M. Eric JOSEPH
- M. Daniel ROCHAT

Ces Conseillers sont élus à main levée, sans avis contraire.

18. Election de 6 délégués à l'A.I.E.E : (Association Intercommunale d'Epuration des Eaux)
Sont présentés par le groupe socialiste :
- M. Pierre-Michel DEVENOGE
- M. Pierre-André ISCHI

Sont présentés par le groupe radical-liberal :
- M. Gilles ROCHAT
- M. Musa BISLIMI (hors conseil)

Sont présentés par le groupe Indépendant de Penthalaz :
- Mme Corinne BORGEAUD
- M. André BORGEAUD

Ces candidats sont élus à main levée, sans avis contraire.

19. Election de 2 délégués à l'ASICOPE : (Association Scolaire Intercommunale Cossonay Penthalaz)
Pour le groupe radical-liberal : M. Roberto GIANNARELLI, membre
Pour le groupe socialiste : M. Stéphane ZÜRCHER, suppléant.

Ces candidats sont élus à main levée sans avis contraire.

20. Rapport de la commission des finances, concernant la délégation de certains pouvoirs spéciaux à la Municipalité.
(préavis N° 67-2006)

M. A. Gatto, rapporteur, lit le rapport de la commission.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 67–2006, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, soit jusqu'au 30 juin 2011, l'autorisation générale de plaider, comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires ou administratives, cantonales ou fédérales et pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes justifiés pour **les dossiers actuellement en cours**.

Résultat du vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

Avant de clore cette assemblée, le Président, M. André Borgeaud, remercie M. R. Nicolet pour ses 16 années à la Municipalité ainsi que M. Fr. Delessert, syndic lors de ces 12 dernières années ; il lui remet un petit cadeau. M. Fr. Delessert est chaleureusement applaudi par l'assemblée.
Celui-ci prend la parole afin de remercier tout le monde pour sa confiance tout au long de ces années et prend congé de l'assemblée en souhaitant le meilleur pour chacun.
Le Président remercie encore M. le Préfet et M. Mayor, pasteur.
Il invite la commission de gestion et la commission des finances à se réunir pendant l'apéritif qui suivra pour nommer leur président respectif, et communiquer ensuite leur nom au bureau du Conseil.
Il invite tous les participants à partager la « verrée du Président » servie dans le hall et rappelle le repas qui suivra au restaurant La Venoge sis sur le site de l'Entreprise Venoge Parc SA.

Il est 17H55, le Président lève la séance.

Le Président	La secrétaire
A. Borgeaud	C. Martin